Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260518-DEL2026_05_08-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 26
-représentés : 3

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 18 mai 2026

—

Le dix-huit mai 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le douze mai 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, M. GOUDALLIER Benoît, Mme TISSIER Isabelle, M. AATACH Houssain, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. BERTHE Thomas, Mme LE GALL Déborah, M. MONFORT Charles Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme LE GRAET Carole, Mme TANVEZ Katell, Mme DUCLOS Anne, M. GARREC Loïc, Mme LEROY Charline, M. KERHERVE Steven, M. LE LAY Tugdual, M. SAINT-CAST Nicolas, M. LE PILLOUER Maël, Mme LALANDE Christine, M. PAPION Lionel, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme CORBEL Peggy, M. BLEJEAN Ronan, Mme CIVY Anne-Marie respectivement représentés par Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme SANZ Myriam, M. LE GOFF Philippe.

Secrétaire de séance : M. LE PILLOUER Maël.

2026-05-08- SDE : MISE EN PLACE D'UN APPAREIL D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR REGULER L'ALLUMAGE D'UNE LANTERNE

Rapporteur : Benoît Goudallier

La rue Montbareil est éclairée en permanent, et entre les n°46 et 50 de cette rue, existe une voie privée desservant les n°48 et 48B. Ce passage privé est pourvu d'une lanterne d'éclairage public FI2634. Afin que cette lanterne ne soit pas allumée en « permanent », il est prévu de poser un appareillage dit « ELUM » qui permettra de réguler l'allumage uniquement de cette lanterne en semi-permanent.

Ce projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor est estimé à un montant de 648,00 € T.T.C

La Ville de Guingamp ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 415,00 € montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché et augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, conformément au règlement du SDE 22.

Ce montant est transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds se font en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat d'Energie aura réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

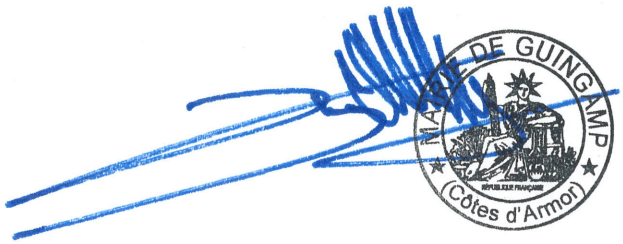
Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260518-DEL2026_05_08-DE

Les crédits sont inscrits au budget 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet de pose d'un ELUM rue Montbareil présenté par le SDE22,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF



Le secrétaire,
Maël LE PILLOUER

